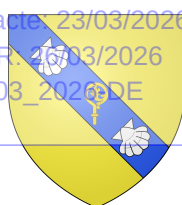


Date de transmission de l'acte : 23/03/2026

Date de réception de l'AR : 23/03/2026

062-216208694-DE_003_2026-DE

AGEDI



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du samedi 21 mars 2026

Délibération N° DE_003_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	3
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Monsieur Michaël AUDEGOND, Madame Colette NOURRY, Monsieur Gautier MOERMAN, Madame Gaëtane DELATTRE, Monsieur Henri MACE, Madame Martine CAPPON, Monsieur Luc PAUWELS, Monsieur Didier LETERME, Madame Marie-José GUILBERT, Madame Dominique DENEUVILLE, Madame Loëtitia REZENTHEL, Monsieur Rémi CHOQUET, Monsieur Francis DESVIGNES, Monsieur Francis DALONGEVILLE

Représentés : Madame Anne HUDELLE représentée par Monsieur Francis DESVIGNES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Colette NOURRY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant la candidature de la liste de Michaël AUDEGOND "Ensemble cultivons notre avenir"

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de reception de l'AR: 26/03/2026

062-216208694-DE_003_2026-DE

A G E D I

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

La liste de Michaël AUDEGOND "Ensemble cultivons notre avenir" : 12 voix (*douze voix*).

La liste de Michaël AUDEGOND "Ensemble cultivons notre avenir" ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Mme Colette NOURRY, 1^{ère} adjointe ;

M. Gautier MOERMAN, 2^{ème} adjoint ;

Mme Gaétane DELATTRE, 3^{ème} adjointe ;

M. Henri MACE, 4^{ème} adjoint.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Monsieur Michaël AUDEGOND